

L'*instrumentum*, support d'écrit

Michel Feugère *

Résumé : L'objet manufacturé a souvent besoin de l'écrit. Que ce soit à l'atelier, pour des marques de contrôle destinées aux différents intervenants de la fabrication, au commanditaire ou au client ; au cours de l'utilisation, pour préciser son propriétaire ou son usage ; et quand on s'en sépare, notamment en cas d'offrande votive. Dans chacun de ces cas, l'archéologue peut s'interroger sur l'auteur du message, sa raison d'être et son destinataire. Qui écrit, pourquoi et pour qui ? Cette branche de l'épigraphie, parfois peu empruntée par les spécialistes, constitue pourtant une source de documentation irremplaçable sur des classes sociales n'ayant pas accès, pour la plupart, aux inscriptions lapidaires : les artisans et leurs clients ordinaires du petit peuple.

Summary : xxxxxxxxxxxxxx

Mots-clés : marque de fabrique, estampille, graffiti, artisanat, usage, offrande votive.

Les inscriptions relevées sur des objets de la vie quotidienne sont, à l'époque romaine, relativement nombreuses. Elles ont depuis longtemps attiré l'attention des spécialistes, et les noms de H. Dressel, O. Hirschfeld, M.I. Rostovtzeff ou plus récemment M. Finley, restent attachés à la première prise en compte de ces documents dans l'histoire économique et culturelle.

Elles peuvent se classer en trois catégories principales : les marques de fabrique ; les inscriptions placées au moment de la fabrication mais relatives à l'usage ou au fonctionnement de l'objet ; les indications ajoutées postérieurement par l'utilisateur. Il s'agit là de trois types de sources complémentaires pour celui qui veut comprendre la place de l'écrit dans la société romaine, notamment dans ses aspects les plus quotidiens¹.

1• Les marques de fabrique

• *Présence / absence*

Diverses catégories d'objets manufacturés portent des marques de fabrique. Tenter d'en établir une liste exhaustive serait illusoire, mais dans le seul domaine des objets en bronze, les marques sont les plus fréquentes sur la vaisselle (Petrovszky, 1993), les strigiles², les fibules³. D'autres types

* Chargé de Recherche au CNRS, UMR 5140, CDAR, 390 Av. de Pérols, 34970 Lattes.

Remerciements à Martine Genin (Inrap, Millau), Chr. Landes (Musée de Lattes), Marianne Thauré et G. Guiller (Musées du Mans), pour les renseignements fournis à l'occasion de cette étude..

¹ Nous n'aborderons pas ici la question des objets dont le message écrit est la raison d'être, comme les outils à marquer, poinçons et autres *signacula*, mais seulement ceux qui sont devenus des supports d'écrit alors que ce n'est pas leur fonction principale.

² En l'absence de travail d'ensemble sur les strigiles estampillés (v. cependant les approches généralistes de Kotera-Feyer, 1993 et de Thuillier, 1989), il faut se contenter d'inventaires de sites ou de séries particulières : Vassale, 1979 ; Brunsting, Steures 1992 (estampilles disposées en T) ; Giovannini, Maggi, 1994 ; Jolivet, 1995 ; Gostenc&nik, 1999 ; 2000b.

peuvent être estampillés, mais plus rarement, voire à titre exceptionnel : boucliers⁴, balances⁵, pincettes et instruments chirurgicaux⁶, spatules, stylets⁷, encriers⁸, clochettes⁹. Curieusement, enfin, des productions comme les statuettes ne sont que très exceptionnellement marquées¹⁰ ; d'autres catégories (les ornements de char par exemple, les bagues ou encore les boîtes à sceau)¹¹, dans l'état actuel de nos connaissances, ne le sont jamais.

Cette première approche permet de poser le problème du choix : pourquoi certains objets ont-ils été marqués par leur fabricant, d'autres moins souvent, d'autres jamais ? Une réponse évidente semble émerger de la liste ci-dessus : les catégories d'objets le plus fréquemment estampillées sont celles que l'on manipule le plus. Même répandus dans toutes les maisons, comme les statuettes, les objets que l'on n'est pas amené à prendre en main ne sont presque jamais marqués. L'estampille du fabricant aurait donc pour fonction d'être lue par le plus grand nombre, et peut-être de promouvoir le nom du fabricant à titre publicitaire, comme sur les emballages de nos produits actuels. Mais, dans cette hypothèse, on s'étonne de trouver aussi peu d'indications topographiques, alors que les objets métalliques voyagent beaucoup. Peut-être, sur la base d'éléments qui ne nous parlent plus, l'origine du produit était-elle pour les utilisateurs antiques du domaine de l'évidence ?

1.2 Forme et fréquence

La forme la plus banale de la marque de fabrique est l'estampille : pour l'apposer, il faut avoir à sa disposition le poinçon, un outil spécialisé, qui ne sert qu'à cet usage et que l'on doit supposer unique. Dans un seul cas, celui d'une passoire du dépôt de Mauer a. d. Url, l'artisan qui estampille sa production L.CAS.AMB a pris la peine d'ajouter, en lettres perforées, une signature plus explicite, avec la localisation de son activité : *L. Cassius Ambrosius fecit in Circo Flaminio* (Petrovsky, 1993, p. 108, Abb. 15 et pl. 40, C.09.01).

Le cas de la vaisselle de bronze peut être examiné à partir d'une documentation fiable, depuis les divers travaux de R. Petrovsky (1991) et notamment la publication de son corpus général des estampilles actuellement connues (1993). A titre de confirmation de la remarque précédente, on note différents éléments susceptibles de renseigner l'utilisateur sur l'origine du produit estampillé : d'abord l'emplacement de la marque, sa disposition, dans l'axe du manche ou perpendiculaire, son éventuel redoublement. La forme du cartouche donnait ensuite des indications complémentaires, les

³ Les mentions anciennes ont été regroupées il y a plus de 40 ans par G. Behrens (1950) : un inventaire qu'il faut compléter par les synthèses postérieures et divers répertoires locaux (Noll, 1952 ; Marovic, 1961 ; *RIB* II-3 [1991], p. 1-14).

⁴ En principe, un seul objet connu, l'*umbo* circulaire de Londres qui porte l'estampille en demi-cercle COCILLVSF : *RIB* II, 3, p. 49, n°2426.3.

⁵ L'un des modèles de balance à curseur les plus précoces, le type Valle Ponti, sans doute tardo-républicain, porte parfois le nom de son fabricant : exemple à Comacchio (Berti, 1990, 249). Au Ier s. ap. J.-C., ce sont les plateaux circulaires de quelques séries de "trébuchets" qui peuvent être estampillés : marque BANNA ou BANNAF, palme, etc. (*RIB* II-2, 2412.3 et 2412.4)...

⁶ D'une manière générale, cf. Künzl, 1982, 31-35. Sur la production d'Agathangelus, le fabricant le mieux connu à ce jour, qui a signé des pincettes chirurgicales, des spatules (de modeleur ?) et des pinceaux (à ce jour environ une vingtaine d'objets estampillés) : *ibid.*, 32, n. 91, et en dernier lieu Gostencnick, 1997a et b ; 1998 ; 2001 ; Crummy, 2000.

⁷ Aucun cas de stylet en bronze, à ma connaissance, mais un unique stylet en fer de Londres, Walbrook, estampillé REGNF (*RIB* II-3, 2285.15).

⁸ Estampille en arc de cercle EXOFSVN sur le fond d'un encrier de la tombe 4 de Günzenhausen, Fuchsberg (Fasold, 1989, Abb. 7, 10) ; estampille de même forme au fond d'un encrier de Ristissen, lue GALLVS (Ulbert, 1970, pl. 10, 148 ; estampille lue MRVBBI sur le fond d'un encrier d'une tombe d'Aquileia (Feugère, 2000, 124) ; marque rectiligne EX.OF.LON.SOCR sur trois encriers de Nimègue (Koster, 1997, n°121-123) ainsi qu'à Florence (*CIL* XI, 6720, 9a-b).

⁹ En dernier lieu : Salvini, Caumont 2001.

¹⁰ L'une des rares exceptions connues serait la statuette masculine du dépôt découvert à Neuvy-en-Sullias (Loiret) en 1861 : elle porte sur la cuisse droite une estampille lue SCVTO (Reinach, 1894, 247) ou SOLITO (R. Mowat, *Bull. épigr.* III, 282).

¹¹ A. Desbat a récemment fait connaître une boîte dont le décor rapporté en tôle, très fragile, comportait un nom interprété comme celui du fabricant (Une boîte à sceau signée d'époque augustéenne. *Instrumentum* 18, déc. 2003, 40). Il convient donc peut-être de nuancer l'absence de marque de fabrique évoquée ici pour ces objets.

marques en demi-cercle signalant les productions gauloises¹² (fig. 1). Venait ensuite, très probablement bien que ce critère soit pour nous moins accessible, la formulation des estampilles : nom unique, *dua* ou *tria nomina*, suivi ou non de *F(ecit)*¹³, genre ..., etc. Il est tentant d'établir un parallèle avec ce que l'on sait aujourd'hui des marques d'amphores : il y avait probablement plusieurs niveaux de lecture. En prenant l'exemple d'un type que l'on appelle aujourd'hui Dressel 2-4, la forme de l'amphore est empruntée à la Méditerranée orientale, mais la pâte rouge indiquait, sans aucune intention de tromperie, un vin de Tarraconaise ; la position de l'estampille, différente de l'usage oriental, et naturellement sa lecture, contribuaient à caractériser l'amphore en question et son contenu comme espagnols.

Dans ce cas comme dans les précédents, l'estampille est donc une mention informative : elle peut donc s'avérer plus ou moins fiable, voire mensongère. Examinons le premier point : si l'estampille est une indication de provenance, tous les produits d'un même artisan sont-ils marqués ? Il existe, de toute évidence, des variations énormes selon les types et certainement les ateliers, peut-être les périodes de production. La simple observation d'une collection de musée le montre : les estampilles sont nettement plus fréquentes sur certaines formes comme les casseroles, beaucoup plus rares ailleurs, inconnues enfin sur certaines productions. A quoi tiennent ces différences ?

Il est malheureusement très difficile de répondre à cette question, même en restant dans le cadre de la vaisselle romaine en bronze, pourtant très étudiée. A la différence de la céramique, on ne dispose pas ici de grands ensembles d'objets qui pourraient correspondre en toute certitude à la production d'un même atelier. Les lots d'objets commercialisés, notamment par la mer, sont trop rares pour apporter la documentation nécessaire ; mais on notera par exemple qu'en Agde, lorsqu'on retrouve, emboîtées l'une dans l'autre, deux casseroles identiques pouvant avoir appartenu à une même cargaison, elles portent les mêmes estampilles (Feugère, 1997, fig. 3).

Dans le domaine des *tegulae*, l'acheteur est sensible à des impératifs de solidité, mais aussi à des critères métrologiques parfois sous-estimés (Manacorda, 1993 : 39 *sqq.* ; Feugère, 2000b). Les tuiles étaient fabriquées et vendues en lot ; s'il était indispensable que celles-ci soient strictement identiques entre elles, la simple observation des objets alignés permettait un contrôle des mensurations ainsi que de leur aspect extérieur (teinte et qualité de l'argile, façonnage). Dans ces conditions, la présence de quelques exemplaires estampillés valait pour l'ensemble du lot, et on comprend bien pourquoi la proportion de tuiles estampillées est toujours minime (Charlier, 1999).

Il reste à mentionner ici les marques de fabrique apposées sans l'aide d'une matrice, c'est-à-dire, pour la céramique, sous forme de graffite avant cuisson. Sans être jamais communes (et on comprend que cette pratique limite fortement le nombre d'objets ainsi marqués), ce type d'inscription se rencontre sur plusieurs supports. Certains d'entre eux ne sont pas normalement estampillés, comme cet encier d'Aquilée qui porte sur trois lignes : *A. Quintius Sp. F. / Plebeius. / fecit* (Cat. Aquileia, 1992, n°17). D'autres apparaissent sur des productions rarement marquées avec un poinçon (comme la céramique à engobe rouge pompéien) ou au contraire très fréquemment estampillées (comme les lampes)¹⁴. S'agit-il alors de pratiques marginales, peut-être en raison de leur précocité, l'idée de signer une production précédant celle d'utiliser pour ce faire un poinçon-matrice ?

1.3 Le sens des marques

¹² Le choix de ce cartouche, sa disposition systématiquement perpendiculaire au manche, indiquent un démarcage délibéré par rapport aux productions italiques ; les bronziers Germains, au contraire, utilisent des estampilles de forme et de construction semblables à celles des productions italiques.

¹³ L'usage presque systématique des *tria nomina* au génitif et l'usage du suffixe F sont typiques des ateliers campaniens ; les ateliers nord-italiques utilisent fréquemment les *tria nomina*, mais aussi le seul *cognomen* au génitif, alors que forme et emplacement des marques sont conformes aux usages campaniens. En Gaule, on préfère le seul *cognomen*, au nominatif (Petrovsky, 1993, 182).

¹⁴ Pour une production systématiquement signée de cette manière, celle de *A. Roscius Salvius* : Abauzit, 1998. Autre exemple, lampe de *M. Aureli / Philari V* (Cat. Aquileia, 1992, n°19), à rapprocher peut-être d'*Aureli* avant cuisson sous une lampe de Carthage (Deneauve, 1969, p. 194, n°915). Par ailleurs, quelques vases en sigillée portent des noms de potier tracés dans l'argile avant cuisson, comme ce fond de vase de La Graufesenque, d'époque néronienne (Déch. 67) marqué du nom de Cotto trouvé sur l'agglomération héraultaise de *Peyre-Plantade (Rhônel, us 5071, étude en cours)*.

Les marques estampillées peuvent-elles mentir ? Le cas de ces sigillées provinciales qui se proclament “ d’Arezzo ” a été maintes fois cité¹⁵ ; et il est clair, par exemple, que toutes les lampes marquées FORTIS ne sont pas sorties d’ateliers relevant d’un fabricant de ce nom¹⁶. Dans les deux cas, la différence de qualité entre l’original et la copie est apparente, même à nos yeux d’archéologues. Mais ces évidences relevaient-elles, dans l’Antiquité, d’une tentative de tromperie de la clientèle ?

Il existe enfin un critère chronologique, qui prouve à lui seul que l’estampille s’inscrit dans un système de pensée collectif : les marques de fabrique nominales apparaissent, quelle que soit la catégorie considérée, dans le courant du I^{er} s. av. n. ère, et ne semblent guère survivre au III^e siècle de n. ère. Il existe, bien sûr, des exceptions : les strigiles grecs, par exemple, sont estampillés depuis une haute antiquité, mais cette production n’en subit pas moins en Italie —en particulier vers la fin de la République et au tout début du principat— la mode du siècle. La tendance semble bien générale et concerne non seulement les productions de bronze mais aussi la céramique ou encore les lampes d’argile (Pavolini, 1993). Chaque catégorie demanderait bien sûr une analyse détaillée, que d’autres ont tentée avant nous. Il nous suffit de remarquer ici que l’estampillage concerne non seulement la relation producteur -consommateur, mais encore, et peut-être tout autant, les relations internes aux artisans.

Ainsi, dans le domaine des strigiles en bronze, où les estampilles (marques de fabriques et “ contremarques ”) sont disposées selon divers schémas correspondant de toute évidence à des conventions précises, on a pu observer que les contremarques au caducée apparaissaient associées à plusieurs variantes de l’estampille des *Tampi*, suggérant par là une sorte d’emblème commun aux différents ateliers de production rattachés à la *gens* (Giovannini, Maggi, 1994 : 616). Des contremarques sont signalées sur d’autres catégories d’objets, comme les spatules dont le manche en forme de douille ouverte devait former une seconde extrémité active (Gostenc&nik, 2000a) (fig. 2).

1.4 Artisanat privé / artisanat public

Qu’il s’agisse d’ateliers individuels ou s’inscrivant dans un réseau, tous les biens mentionnés ci-dessus relèvent d’un artisanat privé. Il est intéressant de comparer cette situation avec celle des productions d’état, notamment en ce qui concerne le statut des mentions écrites. Une bonne partie de la production de métal était placée, à l’époque romaine, sous administration publique. C’est certainement ce qui explique, sur un certain nombre de produits semi-finis (barres de fer, lingot d’argent, de cuivre ou de plomb), la présence d’une quantité bien supérieure de marques et de contremarques (Domergue, 1994a ; 1994b ; Long, 1997) (fig. 3). S’il reste difficile à l’historien de rattacher chaque mention à une étape précise de la production, du contrôle ou de la commercialisation, l’archéologue peut observer, par exemple sur un lingot de cuivre, la présence de marques que le refroidissement progressif du métal permet de considérer comme successives : marques moulées dans un cartouche, puis initiales estampées, enfin incisions diverses, dont le poids, supposant un lingot refroidi (Laubenheimer-Leenhardt, 1973 ; Bérard Bérard-Azzouz, Feugère, 1997).

¹⁵ Cf. Pucci, 1993 : 75. On a signalé à Neuß une marque ACVT BILI AR dont la terminaison a été complétée en *ar(vernorum)*, l’aspect de la sigillée semblant à l’époque incompatible avec une production de La Garufesenque (Mary 1967, p. 156 et pl. 29, 5) ; cette objection ne tient plus aujourd’hui et il faut accepter la restitution *ar(etinum)*. Dans l’atelier de Lyon – Loyasse apparaît la marque ARRE(tinum ?) (Genin *et al.*, 1996, p. 22 et pl. 91, 1) : il s’agit d’imitation de sigillée ou “sigillée de mode A”. On compte enfin plusieurs exemples parmi les productions anciennes de La Graufesenque (Genin *et al.* 2002, p.67 et fig.46, 4-5, 30 ; fig.47, 7-8, 17 ; fig.48, 7, 13) : il s’agit là aussi d’imitations de sigillée (mode A). Les mentions de ce type semblent réservées à l’époque augustéenne *lato sensu* et, plus étroitement, à des productions antérieures au mode C (sigillée vraie) (remerciements à Martine Genin pour les précisions ci-dessus). Néanmoins, comme le fait remarquer P.-Y. Lambert, *aretinum* n’est pas nécessairement une mention frauduleuse, si on comprend “ à la manière d’Arezzo ” : ce serait alors l’un des rares cas antiques — mais très limité dans le temps— où le nom d’origine a servi à désigner le produit, quel que soit l’atelier de fabrication.

¹⁶ L’analyse des “ Firmalampen ” de Vindonissa a montré que les exemplaires de ce site marqués FORTIS provenaient d’au moins quatre ateliers différents : le groupe A/B (nord-italique), le groupe C (région de Lyon), le groupe D (Francfort) et un quatrième lot non localisé. Mais cette diversité signale-t-elle les succursales d’une grande entreprise... ou des copies non autorisées ? (Schneider, 1993).

Il ressort de ce tour d'horizon que les marques apposées sur un objet au cours de sa fabrication relèvent d'intentions variées ; toutes ne sont pas destinées au destinataire final, l'acheteur-consommateur, et nombre d'entre elles sont plutôt imposées par les relations, de collaboration ou au contraire de concurrence, qu'entretiennent entre eux les artisans. La technique d'apposition (moulage, estampillage ou graffite) peut renseigner l'archéologue sur la chronologie relative de ces signes.

2• Les objets fabriqués avec une inscription

Nous distinguons ici les inscriptions portées sur l'objet au moment de sa fabrication de celles qui ont pu être apposées plus tard par un utilisateur (*infra*). La distinction n'est pas toujours facile à établir, mais elle est d'importance puisque, dans ce premier cas, artisan et acheteur conçoivent l'objet comme un tout : forme et inscription sont indissociables. A quelles préoccupations correspondent ces inscriptions qui ne relèvent pas de l'identification du producteur ?

2.1 Un cas particulier de marque de contenance : les *dolia*

Le premier exemple que nous voudrions évoquer est énigmatique : il s'agit des marques de contenance portées sur les *dolia avant cuisson*. Plusieurs sites de Gaule romaine (en Languedoc, par exemple, Pézenas *La Roustanenque*, Paulhan *Vareilles*, Loupian *Prés-Bas*) ont livré des *dolia* portant, sur la lèvre ou sur le col, de grands chiffres soigneusement gravés après cuisson : la taille des lettres confirme l'impression que ces inscriptions devaient servir, collectivement, aux utilisateurs de ces *dolia*, ceux qui devaient par exemple rendre compte du volume annuel de la production viticole du domaine. Le cas de la *villa* du Molard, à Donzère (Drôme), où les chiffres sont décrits comme gravés avant cuisson, relève apparemment d'une pratique différente. Les chiffres sont souvent précis, XCV := (95 et 2/12), XCII (92), ou encore XCIS. (91,5 et 1/12), et doivent correspondre à un équivalent d'*urnae*, unité de mesure valant une demi-amphore (Odiot, 1996, p. 12-13, fig. 14 et 15). Cet auteur note que la dernière de ces inscriptions a été portée en deux temps : XCS avant cuisson, ce qui est déjà une indication précise ; et après cuisson, ajout d'I *urna* supplémentaire. S'agit-il d'une correction effectuée à l'atelier, ou d'une précision exigée par l'utilisateur ? La capacité maximale estimée des *dolia* en question va de 1300 à 1500 litres, mais on suppose que leur remplissage effectif était inférieur d'une centaine de litres. On s'attendrait donc à ce que les graffites indiquent la quantité de vin stockée dans chaque *dolium*, mais dans ce cas, comment expliquer une inscription avant cuisson ? D'autres exemples de ces inscriptions sont clairement gravées après cuisson, mais toujours avec soin. Peut-être faut-il faire intervenir, pour expliquer le cas particulier du Molard, une commande spécifique d'un propriétaire impliquant la mention des contenances. Cette supposition impliquerait une étroite proximité entre commanditaire, potier et *villicus*.

2.2 Objets légendés

Certains objets portent un décor figuré légendé, dont la tradition est à rechercher parmi les productions d'artisanat d'art grec et étrusque. Les céramiques attiques à figures et les miroirs étrusques, par exemple, sont le support d'une histoire que le spectateur peut, normalement, comprendre sans l'aide d'une légende explicite. L'addition du nom des personnages, caractérisés par leurs attributs et/ou le contexte iconographique, ne se justifie que dans le cas d'épisodes mythologiques particulièrement obscurs, ou pour préciser à l'intérieur d'une scène l'identification de personnages que l'on pourrait confondre entre eux.

A l'époque romaine, on retrouve des légendes inscrites avec cette même fonction (explication d'une scène peu courante), par exemple sur des vases en verre illustrant le mythe d'Actéon, ou un épisode de l'histoire d'Hypermnestre et de Lynceus (coupe de Leuna, deuxième moitié du IIe s. : Cat. Glass, 1987, n°107 ; gobelet de Köln, daté de la fin du 2^e ou du début du 3^e s. de n. ère : *ibid.*, n°108).

Tout aussi peu connu du public gaulois est l'épisode du suicide du roi Décébale qui marque la fin de la conquête romaine de la Dacie (103 ap. J.-C.) (fig. 4) : les potiers de La Graufesenque ont accompagné la scène de l'évocation d'un prisonnier oriental, identifié comme *Part(h)us*, reprenant ainsi à leur compte la propagande impériale qui lie ces campagnes dans un même triomphe

(Vernhet, 1981, p. 33, fig. 7). Mais la nouveauté romaine se manifeste dans la production d'objets manufacturés dédiés à des gloires éphémères, en particulier des célébrités du cirque, dont les noms apparaissent sur une série de gobelets en verre à partir de la deuxième moitié du Ier s. (Cat. Glass, 1987, n°88-90 ; Sennequier *et al.*, 1988). Cette mode connaît une faveur particulière dans certaines régions, comme en témoignent les vases à médaillons d'applique rhodaniens des IIe-IIIe s. (Wuilleumier, Audin, 1952 ; Desbat, 1980/81), ou encore divers objets moins précisément datés, peut-être plus tardifs¹⁷.

2.3 Production votive et dédicaces personnalisées

Bien des objets ont été fabriqués avec une inscription votive, en particulier dans le domaine militaire : suspensions de baudrier (avec *numerus omnium militantium* ou *optime maxime con[serva]* : *RIB* II, 3, p. 63-66), ceinturons ou fibules (avec *Vtere felix* : *ibid.*, p. 67-68), ou encore de la vaisselle (*CIL* XIII, III, 2, n°533 *sqq.*) : les inscriptions ont une portée générale et s'adressent à tous les utilisateurs. Il en va de même des vases inscrits à la barbotine (*misce* ; *sitio*, *bibe...*, etc.) et de certains vases en verre, dont la production date pour l'essentiel du IVe s. : *H CARIC*, sur une coupe d'Asie mineure, ou encore *VITA BONA FRVAMVR FELICES*¹⁸, sur un gobelet fin IIIe – début IVe s. (Cat. Glass, 1987, n°112 et 115) ; coupe gravée avec *VIVAS CVM TUIS P[IE] Z[ESSES]*, skyphos avec inscription en relief *ZHCAIC KALWC* (Follmann-Schulz, 1992, n°37 et 39).

Mais certains vases en argent, ou en alliages évoquant l'argent, sont sortis de l'atelier avec une inscription personnalisée, ce qui en fait des documents très différents. Une coupe en calotte de sphère, en étain argenté, de Montbellet (Saône-et-L.), datée du IVe s. au début du Ve s., porte à l'intérieur, entre deux cercles concentriques, une inscription dont les lettres ont été estampées à l'aide de poinçons : "VICENTI ZESES IN XPO DOMINO : " (Baratte *et al.*, 1984, p. 120 et pl. LVII, n°183) (fig. 5). Le vœu est personnalisé : "Vincentius, puisses-tu vivre dans le Christ Notre Seigneur", mais la technique de l'inscription implique l'intervention d'un artisan disposant à la fois de la technique et des outils, un jeu de lettres à estamper. La commande, là encore, a-t-elle été passée telle quelle auprès de l'artisan ? Les auteurs de la publication chalonnaise notent que les vases en alliage d'étain représentent une spécialité britannique : comment concilier l'écart géographique entre les deux régions (atelier et lieu de découverte du vase) avec l'idée d'une commande de proximité ?

Dans le domaine de la céramique, on considère par exemple que le gobelet à paroi fines de Saintes, dont le décor s'organise pour former le nom *Nobilis* (*ILA* Santons, n°1005,62), a été fabriqué "pour un ami" : il s'agit en tout cas d'une production personnalisée qui entre dans les cas, évoqués ici, où l'on peut supposer une proximité entre producteur et destinataire.

Dans un contexte de sanctuaire, c'est certainement aux artisans fréquemment installés autour des temples (et qui devaient vendre les offrandes les plus courantes aux pèlerins de passage) que l'on peut attribuer les inscriptions personnalisées : par exemple, à Saintes, un ex-voto de bronze dédié à *Mercurio Cisonio*, si l'on accepte que le nom du dédicant n'apparaisse que sous la forme d'une lettre, ou peut-être d'initiales (*ILA* Santons, n°1001, 1).

2.4 Inscriptions techniques : l'exemple de l'argent ciselé

Très différent est le cas de l'argenterie romaine, un support propice à la conservation des graffites reçus par les vases aux différentes étapes de leur existence. La fabrication des vases en argent connaît, à l'époque romaine, des qualités très variables : une production de masse, celle que documente la plus grande partie des trouvailles archéologiques ; et de rares œuvres exceptionnelles, dont le prix s'envole, sans aucune relation avec le poids du métal (Martial, *Epigr.* III, 41). La première série, elle, ne vaut guère que par ce dernier, ce qui illustre indirectement le faible coût du travail, fût-il spécialisé. Au IIIe siècle, selon l'exemple d'un plat du trésor de Caubiac (Haute-Garonne), on va même jusqu'à peser un vase avant et après la ciselure du décor pour contrôler la perte de poids d'argent (Martin, 1988). Ces deux opérations, sans doute effectuées

¹⁷ Canifs à manche pliant en os avec des noms d'auriges, datés du IVe s. (Landes [dir.], 1990, p. 305-307) ; fibule des Pinthières (Eure-et-Loir) mentionnant l'aurige *Epaphroditus* et sa monture *Bubalus* : *Instrumentum* n°15, juin 2002, p. 43.

¹⁸ "Nous les chanceux, profitons de la vie !" , avec une confusion sur une lettre (P pour F de *fruamur*) : le graveur comprenait-il le sens de l'inscription ?

devant témoins, étaient sans grand intérêt pour l'acheteur antique...à moins qu'il ne soit aussi le commanditaire du plat et de sa ciselure, voire le fournisseur de l'argent nécessaire.

A partir de ces trois exemples, on constate que l'étude des inscriptions portées par des objets très divers peut, dans certains cas, nous renseigner sur l'organisation du travail, et notamment sur les relations plus ou moins directes entre commanditaire et fabricant. Mais, comme dans le cas précédent, une partie des marques considérées ici relève du monde artisanal, une autre partie s'adresse au client : les inscriptions de ce type constituent visiblement un argument de vente supplémentaire, voire unique dans le cas de l'objet-souvenir que l'on n'achète que parce qu'il évoque le nom d'une célébrité du jour.

3• Les inscriptions secondaires

Nous retrouvons ici une catégorie très abondante et, sans doute, des situations au moins aussi variées que dans le cas des marques de fabrique. Les inscriptions secondaires, c'est-à-dire celles qui sont apposées au cours de la période d'utilisation d'un objet manufacturé, peuvent être le fait d'artisans spécialisés ou, au contraire, de possesseurs. On considère que les inscriptions les plus soignées d'un point de vue technique, notamment celles qui utilisent un poinçon (inscription ponctuées) ont été effectuées par un artisan du métal ; les graffites à la pointe sèche, utilisant généralement la cursive, sont au contraire, en général, le fait d'utilisateurs étrangers au domaine artisanal.

Les objets les plus variés peuvent recevoir des graffites, y compris bien sûr ceux qui ne portent jamais de marque de fabrique : ainsi un décor de char (?) du Musée de Chalon-sur-Saône montre, inscrit à la pointe sèche, le nom gaulois de *SVADVRIX* (Boucher, 1983, n°116) ; une clé en bronze, marquée *KATVL* (*ILA* Santons, n°113) ; une boîte à sceau de Chichester porte *MEL / ELP* sur le couvercle (*RIB* II, 3, 2433.10). La signification de ces inscriptions n'est pas toujours claire, et il faut nous reporter aux cas les mieux documentés, les graffites apposés sur des vases.

3.1 Marques de propriété

Le cas des simples mentions incisées en lettres cursives au revers des vases de métal (généralement au génitif, mais le nominatif n'est pas rare) est clair : on y voit, dans la plupart des cas, le nom d'un propriétaire de l'objet. Dans plusieurs cas, des noms différents voisinent sans que l'on puisse établir entre eux une succession quelconque (qui aurait pu être précisée, par exemple, par une rature) ; les redoublements sont fréquents : *NOMAGLI* et *ANDENNO*, noms d'origine gauloise, apparaissent chacun à deux reprises au revers d'un petit plat en bronze argenté de la Saône à Ormes (Baratte *et al.*, 1984, p.118 et fig. 6 ; pl. IV) ; le premier de ces noms est porté sur une autre coupe en bronze étamé du même site (*ibid.*, n°180, pl. LV, LXXV). *SATVRNINI*, indiqué deux fois, voisine avec *SATVRNALIS* et *SATVR* sur une assiette de Vertault (Feugère, 1994, n°30). Sans doute faut-il voir dans ces cas des vases qui ont changé de mains, et pour lesquels l'ordre de succession des propriétaires ne posait pas question¹⁹.

La céramique ne montre pas ce cas de figure, mais les marques sont ici tellement nombreuses (tout en ne concernant, il faut le rappeler, qu'une part infime du mobilier archéologique) que leur expression prend des formes variables (Claustres, 1958 ; Bakker, Galsterer-Kröll, 1975 : 30 ; Galsterer, 1983). Les noms de personne, au génitif, sont la règle. Le fait qu'ils soient pour la plupart réduits à des noms simples n'apporte pas de précision sur le statut social de la personne concernée : ces inscriptions sont destinées à l'environnement immédiat, voire familial, où la mention complète n'aurait guère de sens. La proportions des vases marqués est infime, sauf exception : à Martigues, c'est sans doute le même Ritymos qui a marqué de son nom une vingtaine de vases (*RIG* 529-548).

Mais les noms de personne s'accompagnent parfois du nom du récipient, apportant à l'historien un renseignement qu'il aurait bien du mal à obtenir autrement. Les graffites de propriété, nous font connaître, ou parfois confirment, le nom antique de nombreux vases en terre cuite : une coupe

¹⁹ Une autre possibilité serait de considérer que, le nom d'une personne ne pouvant être raturé sans danger (pour l'intéressé ou même pour l'auteur de cet acte), le nom redoublé est celui du second propriétaire.

Drag. 37 s'appelait *panna*, forme fréquente dans les bordereaux de La Graufesenque (Hilgers, 1970, p. 237 ; Marichal, 1988) (fig. 7) ; une cruche, *lagena* ou *lagona* (Hilgers, 1970, p. 203 ; *ILA Santons*, n°1005,54 , -63, -87..., etc. ; Martin-Kilcher, 1995) (fig. 6), un mortier, *mortarium* (*ibid.*, fig. 5), etc... Certaines inscriptions donnent le nom du vase sans celui du propriétaire (*lagona*, *ILA Santons*, n°1008,2).

L'affirmation de la propriété peut se faire menaçante : *pone me, Domnae sum* (Lattes, sous une coupe en sigillée sud-gauloise, forme Drag. 29) (Fig. 7) ; autre exemple, *Cave fur, N-i sum* (rens. P.-Y. Lambert).

D'une manière générale, les marques de propriété se multiplient dans les contextes de promiscuité, notamment là où la coexistence de plusieurs membres d'un groupe ayant accès aux vases rend nécessaire leur individualisation : grands domaines, où le petit peuple des ouvriers peut craindre le vol de ses quelques vases ; sites militaires (Bakker, Galsterer-Kröll, 1975 : 31 ; Galsterer, 1983), mais aussi bateaux : sur le site portuaire de la Nautique à Narbonne, A. Bouscaras avait avec raison souligné l'abondance remarquable des graffites sur les vases à boire. Ces derniers (cruches et gobelets) sont en effet, d'une manière générale les supports privilégiés des marques de propriété.

3.2 Les inscriptions de valeur, de poids ou de volume

Ces inscriptions sont destinées à faciliter l'utilisation d'un objet qui, sans cela, ne se distinguerait peut-être pas des autres avec lesquels il est employé. Il s'agit donc d'objets fabriqués en série sans inscription, mais que tel ou tel utilisateur peut souhaiter individualiser. C'est, semble-t-il, le cas des jetons tournés en os. Dans de nombreuses provinces, des exemplaires (assez rares, par rapport à la masse des documents muets), ont reçu diverses marques. Leur étude suggère l'indication de jetons gagnants (palme), de lots ou de valeurs particulières, utilisés dans des comptages ou peut-être des jeux de table (Béal, 1983, 284). Les chiffres sont, de loin, les indications les plus fréquentes, et on note parmi eux la nette prédominance de X ; en Bretagne, les valeurs attestées vont cependant jusqu'à LX et même XCI (*RIB* II, 3, p. 106-108). Les lettres, isolées ou par paires, ne sont pas rares et peuvent désigner des joueurs (tout comme les quelques noms au génitif). Les chiffres inscrits sur la tranche pourraient cependant avoir servi à compter des séries empilées, tout comme les marques numérales attestées sur la tranche de certaines *tegulae*.

La mention d'un poids sur un contenant se comprend par le souci d'éviter la multiplication de pesées dans le cadre d'une activité répétitive. Malheureusement, il n'est pas rare que la nature du produit pesé ne soit pas indiquée, par exemple dans le cadre d'un usage privé où l'utilisateur sait parfaitement ce qu'il pèse. Ces mentions sont de peu d'utilité à l'archéologue, qui en est réduit à des suppositions.

Il arrive cependant que la mention d'une tare permette de supposer une utilisation répétitive : Le terme propre (*testa*) n'apparaît pas toujours, par exemple à Saintes où un graffite *PIS / PP III =* peut se restituer en "*p[ondo] I s[emis] / p[lena lagona] p[ondo] (librae) III sextans* (*ILA Santons*, n°1003,3 ; v. ég. 1003,6), mais il faut noter des mentions explicites dans la même cité : *TES•P•IIII S=-* (*ILA Santons*, n°10008,1) ; plus classiquement, on relève *T(esta) P(ondo) V (librae) S(emis)*, sur un vase d'une tombe de Wederath (Haffner, 1974, tombe 566, 7) ; *T(esta pondo) III (librae)*, au pinceau sur un pot de Dury (Somme) (Quérel, Feugère, 2000, p. 135, fig. 116) ; *TP* (ligaturés) *VII*, sur une cruche de Lousonna (Luginbühl, 1994, n°84) ; ou encore *•P(ondo)• XXIII T(esta) P(ondo) V (librae) S(emis)*, à Dalheim, qui indique sans doute le poids du récipient vide et une fois plein, mais de quoi ? (Krier, 1994)²⁰. Quelques cas, trop rares, donnent explicitement toutes les données : ainsi une cruche de Saintes, avec *TEST•P•III / VFS•P•III / MEL PIIII S / DOROMENI* (*ILA Santons*, n°1004,3), qui laisse supposer que Doromenus a compté une tare de 981 g (la cruche ne pèse en fait que 750 g) pour son vase pouvant contenir 3 livres de tartre de vin (*v[ini] f[faecis] s[iccatae]*) ou 4,5 livres de miel (fig. 8). On peut rattacher les indications numérales doubles, attestées sur quelques amphores, à de telles pratiques, notamment quand elles s'inscrivent dans le rapport admis pour un récipient vide et plein, soit environ 1 pour 2 à 2,5 (H. Dressel, *CIL* XV, p. 560) : chiffres VIII et III, ou encore VII et II, par exemple (Bakker, Galsterer-Kröll, 1975 : 51). De tels couples de chiffres n'apparaissent jamais sur les assiettes ou la vaisselle de table, où l'on ne rencontre que des chiffres isolés, de signification du reste obscure à nos yeux.

²⁰ Autre exemple hors de Gaule : *TP III S*, à Flavia Solva (Cat. Pécs, 1991, n°272) ;

Les chiffres inscrits sur des vases fermés, sans indication de nature, peuvent être considérés soit comme des numéros de lots ou d'objets dans une série, soit comme des indications de poids ou de volume. Dans ce dernier cas, l'élision signale, bien sûr, que la nature de ce qui était mesuré était évidente pour l'utilisateur antique, mais ce n'est pas notre cas. Que faire, par exemple, du graffite *CXV* apposé sur l'épaule d'une cruche de 22,5 cm de haut du Musée de Pécs (Cat. Pécs, 1991, n°271) ? On se sent plus à l'aise quand l'inscription se retrouve sur des vases de fonction connue, comme par exemple les *dolia* de Gaule du Sud, où une partie des chiffres sont portés avant cuisson, donc dans l'atelier (v. *supra*). Il n'est pas rare que des amphores portent des marques numérales : une partie d'entre elles peut correspondre au poids du récipient vide (Bakker, Galsterer-Kröll, 1975 : 50), mais on a pu également compter et marquer les amphores d'une cargaison, par exemple. Les inscriptions peintes sur les amphores (*tituli picti*), apposées par les producteurs ou les commerçants, sont analysées dans ce même volume par F. Laubenheimer.

La question des mesures de volume dépend souvent de l'interprétation que l'on donne aux indications souvent elliptiques : on l'a vu pour les *dolia*, dont le contenu peut avoir été exprimé en *urnae*. Pour les contenants de taille modeste, l'unité la plus courante est le setier (*sextarius*, env. 547 ml), abrégé *S*. Les attestations sont nombreuses, par exemple dans la région de Saintes, où les graffites ont fait l'objet d'un inventaire systématique (*ILA Santons*, n°1003,7 à -10 ; 1004,1). Sous l'anse d'une cruche du Mans, un homme écrivant avec une certaine facilité a associé son nom à une mesure de volume : *GAVLANI S IIII* (Guillier, Thauré, 1993) (fig. 9).

Pour les mentions d'usage privé, chacun transportait naturellement avec lui son bagage métrologique et linguistique : c'est ainsi que l'on a pu trouver, près de Rennes, une cruche de fabrication locale portant un graffite grec, *leivtra" eivcosipevnte* (" [*ce vase contient*] *vingt-cinq litras* "), parfaitement atypique en Gaule romaine (Lejeune, 1993).

3.3 Un cas particulier : l'armée

La promiscuité militaire entraîne, on l'a vu, la multiplication de marques de propriété sur les vases à boire, notamment parce que ces objets devaient être conservés à un endroit où chacun pouvait y avoir accès (cf. *supra*). Mais le domaine militaire se caractérise aussi par un phénomène particulier qui est, d'une part, la séparation nette entre artisans et non-professionnels, et d'autre part la proximité, voire la disponibilité des premiers par rapport aux seconds. On rencontre donc, dans le domaine militaire et seulement là, des marques de propriété apposées en lettres ponctuées par des artisans. Les exemples en sont innombrables, mais quelques pièces d'équipement de cavalerie très décorées, ayant appartenu à des propriétaires successifs, en fournissent sans doute les plus significatifs : on observe sur ces objets un mélange de marques de propriétés tracées à la pointe sèche et ponctuées (Garbsch, 1978, p. 46, A6 ; p. 48, B8 et B10 ; p. 56, F1, etc.).

Parce que le déroulement du service militaire imposait à un très grand nombre l'apprentissage de la lecture (par exemple pour exécuter des ordres écrits, reconnaître le nom des chefs ou des unités..., etc.), l'armée romaine est considérée comme un vecteur significatif de la lecture et de l'écriture dans les sociétés provinciales. Certaines régions, comme la Narbonnaise, dans le cas de la Gaule, ont été particulièrement touchées par les recrutements massifs du Ier siècle. L'importance de ce phénomène se traduit, par exemple, par de fortes proportions d'objets militaires sur les sites ruraux de la région (Feugère, 2002) ; il demeure néanmoins difficile de quantifier l'impact de l'armée dans la diffusion des pratiques de lecture et d'écriture sur les populations.

3.4 Vœux

Il n'est pas rare que des vases à boire portent une inscription apposée après cuisson exprimant un souhait : la catégorie complète, de ce fait, celle des vases qui ont été fabriqués avec des acclamations de ce genre (v. *supra*). On doit se demander si certains de ces récipients, dont l'inscription a une portée générale, n'ont pas appartenu à un commerce de boissons, ce qui ferait de ces graffites des slogans publicitaires avant la lettre : (*h*)*ospita reple lagona cervesa*, que complète sur l'autre face la mention de vin aux épices (gourde trouvée à Paris en 1867 : *CIL XIII*, III, 2, n°10018,7) ; *h(a)ec lagona provocat sitientes* ; ou encore, à Pompei, *presta mi sincerv sic te amet*

*que custodit ortu Venus*²¹, ressemblent à s'y méprendre à des annonces de modernes limonadiers (fig. 10).

D'autres inscriptions peuvent manifester simplement la fierté du scribe, fierté de posséder l'objet ... ou de savoir l'exprimer par écrit : ainsi, à Saintes, *mihi donavit / Vegetus Iucundi lagonam* (ILA Santons, 1005,87).

Mentionnons enfin les farces, généralement graveleuses, comme sur un gobelet de Meaux : *ego qui lego pedicor*, qui utilise le rejet du verbe en fin de phrase pour soigner la chute (CIL XIII, 10017,40) ; et l'inscription du IV^e ou début du V^e s., tracée d'une main parfaitement habituée à écrire, sous une assiette en dérivée de sigillée paléochrétienne de Saint-Christoly : *III pedico qui legeret / ege vade quere quis vae [tibi dicat ?]* (Cat. Bordeaux, 1982, p. 38). D'autres graffites du même style, mais sans l'humour, sont peut-être à rattacher aux revendications d'exploits amoureux que relatent certains graffites relevés sur les parois de maisons urbaines (Bost, 1993) : par exemple, *diic pedicnis*, peut-être *dec[imus] pedic[avi] Nis[um]*, au Musée de Cologne ; *VI pedico*, à Dalheim (CIL XIII, 10017,41 et -42) ; ou en Rhénanie, diverses variantes de *futuui te* ou *futuui ospita[m]* (CIL XIII, 10018,92-95).

On a pu reconnaître, à côté des objets parlants comme ces vases à boire qui demandent *imple me* (CIL XIII, 10018,102 etc.), la variante à double sens que proposent, non sans malice, quelques objets comme des fibules ou des fusaiöles. Parmi ces dernières, G. Thüry relève des objets retrouvés à Trèves (*imple me / sic versa me*) et à Autun (*ave domina / sitio*) : il semble s'agir de cadeaux offerts à des jeunes filles sensibles, on le suppose, aux deux niveaux de lecture (Thüry, 1994).

3.5 Inscriptions votives

L'objet déposé dans un temple appartenait *de facto* à la divinité, mais il arrive que le geste d'offrande soit renforcé ou explicité par une inscription. S'il apparaît comme redondant (le dieu sait bien qu'Untel a fait l'offrande), le texte offre en fait deux avantages : d'une part, un peu comme dans les sanctuaires gaulois où les offrandes étaient rituellement détruites, l'inscription consacre définitivement l'objet comme une offrande, et empêche tout détournement ; d'autre part, puisque les offrandes étaient exposées dans les sanctuaires, elle conserve le souvenir du donateur et associe son nom à la magnificence du don.

Nombre d'inscriptions votives sont donc faites pour être vues. Sur les vases en bronze, par exemple, on note une mise en page soignée, des lettres parfois très bien formées et dont la taille facilite la lecture d'assez loin. Sur une grande situle retrouvée en Suède, un personnage important, *praef(ectus) templi*, a voulu conserver la mémoire de son geste dans une inscription dont l'équilibre et l'*ordinatio* n'ont rien à envier à une inscription lapidaire (Willers, 1907, fig. 53-55).

Ces inscriptions ont indubitablement été tracées par des artisans ayant à la fois l'expérience du métal et celle de textes publics. D'autres formules votives, en revanche, sont si maladroitement tracées que l'on peut s'interroger sur leur auteur. Dans un *fanum* de Ménéstreau (Nièvre), on a trouvé une coquille en argent portant l'inscription secondaire, à la pointe sèche, *DEO GRINOVANTI VITELLIVS MANSVETVS VSLM* (Bonneau, 1993). La main est si hésitante, avec des erreurs grossières de mise en page, que l'on ne peut guère l'attribuer à un artisan du métal. Mais l'offrande en elle-même a une certaine valeur, et le dédicant porte les *dua nomina* : Vitellius Mansuetus n'aurait-il pas considéré l'apprentissage de l'écriture comme un chapitre de sa propre ascension sociale... ?

Cette évocation des rapports entre l'*instrumentum* et l'écrit, qui n'a certainement rien d'exhaustif, illustre au moins la variété des situations dans lesquelles on est amené à écrire ou à lire sur un objet de la vie quotidienne. Si elles nous parviennent aujourd'hui regroupées sur un même support, ces inscriptions peuvent relever de contextes très différents selon le moment ou elles ont été apposées, leur intention ou leur destinataire : il n'est pas toujours facile d'identifier les auteurs

²¹ "Hôtesse, remplis [cette cruche] de bière" ; " Cette cruche donne soif " ; " Donne-moi du vin pur, et que puisse ainsi t'aimer Venus, qui garde le jardin ! ", cités avec d'autres par Martin-Kilcher, 1995, p. 147.

ou encore de démêler la chronologie des marques, mais leur examen attentif apporte tout de même, on l'a vu, des données utilisables.

Sous le principat, le monde antique formait un ensemble géographique immense : on pouvait se procurer, dans le commerce, des produits issus d'une région particulière d'un espace allant des îles britanniques à l'Inde, ce qui implique la coexistence de produits de qualité variée. La réputation de certains producteurs s'appuyait, en partie, sur les mentions écrites que les objets pouvaient porter. Nous en avons mentionné plusieurs, des marques et contremarques de fabrique jusqu'aux indications de contrôle et aux inscriptions diverses que les utilisateurs pouvaient toujours apposer sur les objets qu'ils avaient acquis. Le message inscrit apparaît ainsi comme indissociable de l'appréciation que chacun pouvait porter sur un bien manufacturé.

Sur les marchés, un acheteur pouvait se trouver confronté à des objets très éloignés de leur site d'origine, des produits parfois exotiques, isolés de tout contexte de production, un peu comme ceux que nous livrent les fouilles archéologiques. Reconnaître cette origine, apprécier la qualité du produit, ne pouvait se faire qu'en effectuant la synthèse de nombreux éléments (aspect extérieur, marques de fabrique...) dont certains nous font défaut (prix de vente, environnement commercial...). Il est cependant hors de doute que le consommateur antique savait, mieux que nous, décrypter les messages de nature très différente que contenait l'objet proposé à la vente — ce qui ne signifie pas qu'il les ait tous compris.

Les inscriptions portées sur les objets d'usage courant, notamment celles qui relèvent des utilisateurs de ces objets, sont une précieuse source de renseignement sur l'impact de l'écrit dans les sociétés antiques. Seuls des répertoires de graffites datés, site par site, sont à même de nous donner une image fiable de ce phénomène. Quand ils seront disponibles — espérons que ce dossier contribuera à en montrer l'intérêt — et assez nombreux pour offrir une image régionale, par exemple, on pourra disposer de données chronologiques sur les progrès, ou les aléas, de l'alphabétisation en Gaule. Rien ne prouve, en effet, que ces progrès aient été continus : si c'était le cas, la documentation serait de plus en plus abondante avec le temps, et il ne semble pas que ce soit le cas. Si de nombreux auteurs notent la présence de graffites dès l'époque augustéenne, ou encore leur abondance à l'époque julio-claudienne²², il nous reste à apprécier ce que devient ce ferment dans les mêmes sites occupés du IIe au IVe s., par exemple. Peut-être le "modèle romain" (dans ses aspects pédagogiques) proposé ou imposé au début du principat n'a-t-il pas eu en Gaule le succès qu'en attendaient ses promoteurs. Nombre de graffites du IIIe siècle, par exemple en Narbonnaise, se réduisent à des lettres isolées ou à des dessins non alphabétiques. Il faut donc se garder d'imaginer pour l'alphabétisation (l'anglais 'literacy' serait plus exact) une progression linéaire, et garder le contact avec une documentation archéologique encore très sous-exploitée, notamment en France, sous ce rapport.

Légende des illustrations :

Fig. 1 — Formes d'estampilles relevées sur la vaisselle de bronze : 1, *tria nomina* au génitif dans un cartouche rectangulaire ; 2, noms au nominatif, suivi de *F* ou *FEC[it]*, dans un cartouche rectangulaire ; 3, noms au nominatif, dans un cartouche en arc de cercle (ateliers gaulois) (d'ap. Petrovsky, 1993).

Fig. 2 — Londres : outil double comportant une estampille de fabricant (*HERMA...*) et une contremarque (d'ap. Gostenc&nik, 2000a, fig. 2).

Fig. 3 — Cargaison de barres de fer de l'épave des Saintes-Maries-de-la-Mer SM2 ; estampilles et contremarques des lingots (d'ap. Long, 1997).

Fig. 4 — Coupe sigillée de La Graufesenque, décor de L. Cosius : les mentions *Decebalv[s]* et *Part[h]v[s]* viennent au secours du lecteur pour faciliter la compréhension d'un épisode historique récent (d'ap. Vernhet, 1981).

Fig. 5 — Coupe en étain argenté de Montbellet, Saône-et-Loire, IVe ou début du Ve s. : la dédicace, personnalisée, a été apposée par un artisan expérimenté, peut-être le fabricant du vase lui-même (d'ap. Baratte *et al.*, 1984).

²² Par exemple, sur un site civil : Luginbühl, 1994, p. 105.

Fig. 6 — Graffite sur col de cruche d'Avenches : *Lag[ona] Q[inti] Nicomedes qui illa[m] emer[u]it* (d'ap. Martin-Kilcher, 1995).

Fig. 7 — “*Panna Balbi*”, sous une coupe Drag. 37 du Musée du Mans (d'ap. Guillier, Thauré, 1993).

Fig. 8 — “Pose-moi, j'appartiens à Domna !” sous une coupe en sigillée de Lattes (Musée de Lattes, inv. 3214.1.500).

Fig. 9 — Graffite de Saintes : indication pondérale (d'ap. *ILA*, Santons).

Fig. 10 — Marque de propriété et de volume : “*[cruche de] Gavianus, 4 setiers*” (d'ap. Guillier, Thauré, 1993).

Fig. 11 — Gourde de Paris, cruche de Pompei, avec des invocations à boire (d'ap. Martin-Kilcher, 1995).

Bibliographie

Abréviations

- ILA* *Inscriptions Latines d'Aquitaine* : Santons (par L. Maurin et M. Thauré), Centre Pierre Paris, Bordeaux, 1994.
- CIL* *Corpus Inscriptionum Latinarum, XIII, fasc. 2, Instrumentum domesticum* (O. Hirschfeld, C. Zangmeister, O. Bohn), Berlin, 1906.
- RIB* *The Roman Inscriptions of Britain* (vol. II, 2, *Instrumentum domesticum*, by R.G. Collingwood, R.P. Wright ; S.S. Frere, R.S.O. Tomlin eds.), Alan Sutton, London, 1991.
- RIG* *Recueil des Inscriptions gauloises, 1. Textes gallo-grecs* (M. Lejeune) (45^e suppl. à *Gallia*), Paris, 1985.

ABAUZIT P.

1998 : "Les lampes de A. Roscius Salvius", *Instrumentum* n°7, p. 14 et 25.

BAKKER L., GALSTERER-KRÖLL B.

1975 : *Graffiti auf römischer Keramik im Rheinischen Landesmuseum Bonn*, Köln-Bonn, 253 p., nbr. ill., 4 fig., 2 pl. typol.

BARATTE F. et al.

1984 : F. Baratte, L. Bonnamour, J.-P. Guillaumet, S. Tassinari, *Vases antiques de métal au Musée de Chalon-sur-Saône* (suppl. 5 à la RAE), Dijon.

BEHRENS G.

1950 : "Römische Fibeln mit Inschrift", in : *Reinecke Festschrift*, Mainz, 1950, p. 1-12, 14 fig.

BERARD-AZZOUZ O., FEUGERE M.

1997 : *Les bronzes antiques du Musée de l'Ephèbe. Collections sous-marines*, Agde.

BERTI F. (a cura di)

1990 : *Fortuna maris. La nave romana di Comacchio*, Nuova Alfa Editoriale, Bologna.

BONNEAU M.

1993 : "Coquille en argent dédicacée. Découverte d'un dieu gallo-romain inconnu à Ménestreau (Nièvre)", *Rev. Arch. Est et Centre-Est* 44, p. 221-224.

BOST J.-P.

1993 : "Exploits amoureux à Limoges au III^e siècle après J.-C. : trois graffiti de la "Maison des Nones de Mars" ". *Trav. d'Arch. Limousine* n°13, p. 53-57.

BOUCHER S.

1983 : *Musée Denon, Chalon-sur-Saône. Les bronzes figurés antiques*, Ed. L'Hermès, Lyon.

BRUNSTING H., STEURES D.C.

1992 : "The lone watchman. The find circumstances of the Augustan iron helmet from Nijmegen and the date of Augustan Legionary Fortress", *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden* 72, p. 101-112, 7 fig.

Cat. Aquileia, 1992

Catalogue d'exposition "*Instrumenta Inscripta Latina, sezione Aquileiese*", Aquileia, 70 p., nbr. ill.

Cat. Bordeaux, 1982

Bordeaux Saint-Christoly. Sauvetage archéologique et histoire urbaine. Musée d'Aquitaine, Bordeaux, 71 p.

Cat. Glass, 1987

Harden D.B., Hellenkemper H., Painter K.D., Whitehouse D. (eds.), *Glass of the Caesars* (Olivetti), Milan 1987.

Cat. Pécs, 1991

Catalogue d'exposition "*Instrumenta Latina Inscripta. Das römische Leben im Spiegel der Kleininschriften*", Pécs, 184 p., nbr. ill.

CHARLIER F.

1999 : "Les conditions socio-juridiques du travail dans les tuileries d'après les marques sur les matériaux, en Gaule et dans les autres provinces occidentales romaines", in : J. Annequin, E. Geny, E. Smajda (dir.), *Le travail - recherches historiques. Actes de la table-ronde internationale de Besançon (nov. 1997)*, Besançon, p. 163-203.

CLAUSTRES G.

1958 : "Les graffiti gallo-romains de Peyrestortes (Pyénées-orientales)". *Gallia*, p. 41-81.

CRUMMY N.

2000a : "A new find of Agathangelus in Britain", *Instrumentum* 11, p. 28.

DENEAUVE J.

1969 : *Lampes de Carthage*, Paris.

DESBAT, A.

1980/81 : *Vases à médaillons d'applique des fouilles récentes de Lyon* (Figlina 5/6), Lyon.

DOMERGUE Cl.

1994a : "Production et commerce des métaux dans le monde romain : l'exemple des métaux hispaniques d'après l'épigraphie des lingots", in : *Epigrafia della produzione e della distribuzione* (Colloque de Rome, 1992; *EFR*, 193), Rome, p. 61-91.

1994b : "L'État romain et le commerce des métaux à la fin de la République et sous le Haut-Empire", in : J. Andraeu et al. (dir.), *Économie antique. Les échanges dans l'Antiquité : le rôle de l'État* (Entr. d'Arch. et d'Hist., *St-Bertrand/Cges*, 1), St-Bertrand de Comminges, p. 99-113.

FASOLD P.

1989 : "Eine römische Grabgruppe auf dem Fuchsberg bei Günzenhausen, Gem. Eching, Lkr. Freising", *Bericht der Bayerischen Bodendenkmalpflege* 28-29, 1987-1988, München, p. 181-213.

FEUGERE M.

1997 : "Casserole romaine en bronze à double estampille, des environs de Trévoux (Ain)", *Arch. Korr.* 27, p. 137-143.

- 2000a : "Aquileia, S. Egidio. Scavi Maionica 1902 : tomba con materiale scrittoria". In : *Cammina, cammina... Dalla via dell'ambra alla via della fede* (a cura di S. Blason Scarel), Catalogo della mostra, Marano Lagunare (UD), p. 124-127.
- 2000b : "La longueur des *tegulae* : un indice chronologique ?". *Instrumentum* 11, p. 24-25.
- 2002 : "Militaria de Gaule méridionale, 19. Le mobilier militaire romain dans le département de l'Hérault (F)". *Gladius* [Madrid] XXII, 73-126.
- GALSTERER B.
1983 : *Die Graffiti auf der römischen Gefäßkeramik aus Haltern*, Münster.
- GARBSCH J.
1978 : *Römische Paraderüstungen* (Münchner Beitr. zur Vor- und Frühgesch., 30), München, 100 p., 6 fig., 48 pl.
- FOLLMANN-SCHULZ A.-B.
1992 : *Die römischen Gläser im Rheinischen Landesmuseum Bonn* (Kunst und Altertum am Rhein, Bd. 138), Köln, Bonn.
- GENIN *et al.*
1996 : M. Genin, J. Lasfargues, A. Schmitt, "Les productions de l'atelier de Loyasse", in A. Desbat, M. Genin, J. Lasfargues (dir.), *Les productions des ateliers de potiers antiques*, 1^{ère} partie : Les ateliers précoces, *Gallia* 53, p. 19-38.
2002 : M. Genin, B. Hoffmann, A. Vernhet, "Les productions anciennes de la Graufesenque", in M. Genin, A. Vernhet (dir.), *Céramiques de la Graufesenque et autres productions d'époque romaine. Nouvelles recherches*, Archéol. et Hist. Romaine 7, Ed. Mergoïl, Montagnac, 45-104.
- GIOVANNINI A., MAGGI P.
1994 : "Marchi di fabbrica su strigili ad Aquileia", in : *Epigrafia della produzione e della distribuzione* (Colloque de Rome, 1992; *EFR*, 193), Rome, p. 609-643.
- GOSTENC&NICK K.
1997a : "Agathangelus, Gelbgiesser", *Instrumentum* n°5, p. 1 et 9.
1997b : "Zwei Pinzetten mit Agathangelus-Stempel vom Magdalensberg", *Carinthia I*, 187, p. 141-168.
1998 : "Zwei weitere Agathangeli vom Magdalensberg", *Carinthia I* 188, p. 109-112.
1999 : "Eine gestempelte Strigilis vom Magdalensberg". *Carinthia I*, 189, p. 99-108.
2000a : "*Hermes* oder *Herma* statt *Germanus* - Bemerkungen zu gestempelten Bronzegeräten aus Pompeji, London und Gorsium", *Carinthia I* 190, p. 65-75.
2000b : "Ein Strigilisfragment mit Herstellerstempel aus den Altbeständen des Landesmuseums für Kärnten", *Carinthia I* 190, p. 77-82.
2001 : Die Pinzetten aus der Werkstatt des Agathangelus. In : *Carinthia romana und die römische Welt. Festschrift für Gernot Piccottini zum 60. Geburtstag*, Klagenfurt, p. 429-438.
- GUILLIER G., THAURE M.
2003 : *Les graffites antiques de la cité des Aulerques Cénomans*, Monogr. Instrumentum, Ed. Mergoïl, Montagnac.
- HAFFNER A.
1974 : *Das keltisch-römische Gräberfeld von Wederath-Belginum, 2. Gräber 429-883, ausgegraben 1956-57*, Mainz.
- JOLIVET V.
1995 : "Un foyer d'hellénisation en Italie centrale et son rayonnement (IVe-IIIe s. av. J.-C.). Préneste et la diffusion des strigiles inscrits en grec", in : P. Arcelin *et al.* (dir.), *Sur les pas des Grecs en Occident. Hommages à André Nickels* (Et. Massal., 4), Paris-Lattes 1995, 445-457.
- KOSTER A.
1997 : *The bronze vessels 2* (Description of the collections in the Provincial Museum G.M. Kam at Nijmegen, XIII), Nijmegen.
- KOTERA-FEYER E.
1993 : *Die Strigilis* (Europäische Hochschulschriften, Reihe 38; Archäologie, Bd. 43), Verlag Peter Lang, Bern/Frankfurt, 1993, XV-241 p., 57 fig.
- KRIER J.
1994 : "Die Graffiti", in : E. Goddard *et coll.*, *Eine Brunnenverfüllung aus dem römischen Vicus Dalheim. Hémecht* 46, p. 793-797.
- KÜNZL E.
1982 : "Medizinische Instrumente aus Sepulkralfunden der römischen Kaiserzeit", *Bonner Jb.* 182, 1-131 (réimp. : Kunst und Altertum am Rhein, 115; Bonn 1983).
- LANDES Ch. [dir.]
1990 : Cat. expo. *Le cirque et les courses de chars, Rome-Byzance*, Lattes.
- LAUBENHEIMER-LEENHARDT F.
1973 : *Recherches sur les lingots de cuivre et de plomb d'époque romaine dans les régions de Languedoc-Roussillon et de Provence-Corse* (suppl. 3 à la *Rev. Arch. Narb.*), Paris 1973.
- LEJEUNE M.
1993 : "Un graffite grec (évaluation de contenance) sur une cruche gallo-romaine de Châtillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine)", *Gallia* 50, p. 223-225, 2 fig.
- LONG L.
1997 : Inventaire des épaves de Camargue, de l'Espiguette au grand Rhône. Des cargaisons de fer antiques aux gisements du XIXe s. Leur contribution à l'étude du paléorivage. In : M. Baudat (dir.), *Crau, Alpilles, Camargue. Histoire et archéologie. Actes du colloque des 18 et 19 nov. 1995*, Arles, p. 59-113.
- LUGINBÜHL T.
1994 : "Les graffiti sur céramique de Lousonna-Vidy", *Jahrb. Schw. Ges. für Ur- und Frühgesch.* 77, p. 95-108, 9 fig.

- PUCCI G.
1993 : "I bolli sulla terra sigillata : fra epigrafia e storia economica", in W.V. Harris (ed.), *The inscribed economy. Production and distribution in the Roman empire in the light of instrumentum domesticum*. Journal of Roman Archaeol. suppl. 6, Ann Arbor, 1993, 73-79.
- MANACORDA D.
1993 : "Appunti sulla bollatura in età romana", in W.V. Harris (ed.), *The inscribed economy. Production and distribution in the Roman empire in the light of instrumentum domesticum*. Journal of Roman Archaeol. suppl. 6, Ann Arbor, 1993, 37-54.
- MARTIN M.
1988 : "Les marques pondérales", p. 74-75, in M. Feugère, "Le trésor d'argenterie gallo-romaine de Thil (Haute-Garonne), dit 'trésor de Caubiac'", in : F. Baratte (dir.), *Argenterie romaine et byzantine (Actes de la table-ronde de Paris, 1983)*, De Boccard, Paris, p. 62-80.
- MARTIN-KILCHER S.
1995 : "Der Krug des Nicomedes aus Aventicum", in : F.E. Koenig, S. Rebetz (dir.), *Arculiana. Recueil d'hommages offerts à Hans Bögli, Avenches*, p. 139-150.
- MARY G. T.
1967 : *Die süidgallische Terra Sigillata aus Neuss*, Novaesium 1, Limesforschungen 6, 1967.
- MAROVIC I.
1961 : "Fibeln mit Inschrift vom Typus Aucissa in den archäologischen Museen von Zagreb, Zadar und Split", *Jahrb. Röm.-Germ. Zentralmus. Mainz* 8, p. 106-120, fig.
- NOLL R.
1952 : "Römerzeitliche Fibelinschriften", *Germania* 30, 395-399.
- ODIOT Th.
1996 : "Donzère, le Molard", in *Formes de l'habitat rural en Gaule Narbonnaise (spé. Villa romaine)*, n°3, Sophia Antipolis.
- PAVOLINI, C.
1993: I bolli sulle lucerne fittili delle officine centro-italiche, in W.V. Harris (ed.), *The inscribed economy. Production and distribution in the Roman empire in the light of instrumentum domesticum*. Journal of Roman Archaeol. suppl. 6, Ann Arbor, 1993, 37-54.
- PETROVSZKY R.
1991 : "Bemerkungen zu Stempeln auf Bronzegefäßen", *Specimina Nova Universitatis Quinqueeclensis* 1991 [1992], p. 69-91.
1993 : *Studien zu römischen Bronzegefäßen mit Meisterstempeln* (Kölner Stud. zur Archäol. der Röm. Prov. 1), Buch am Erlbach, 1993.
- QUEREL P., FEUGERE M.
2000 : *L'établissement rural antique de Dury (Somme) et son dépôt de bronzes (IIIe s. av. J.-C. - IVe s. ap. J.-C.)*. Rev. du Nord hors série, Coll. Arct et Archéol. 6, 2000, 193 p., 153 fig.
- REINACH, S.
1894 : *Antiquités Nationales. Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes figurés de la Gaule romaine*, Paris s.d.
- SALVINI G., CAUMONT O.
2001 : "Une clochette en bronze estampillée FACVNDVS", *Instrumentum* 13, 2001, p. 22.
- SCHNEIDER G.T.
1993 : "X-ray fluorescence analysis and the production and distribution of terra sigillata and Firmalampen", in : W.V. Harris (ed.), *The inscribed economy. Production and Distribution in the Roman empire in the light of instrumentum domesticum* (JRA, suppl. 6), Ann Harbor, p. 129-137.
- SENNEQUIER *et al.*
1998 : G. Sennequier, A. Hochuli-Gysel, B. Rütli, S. Fünfschilling, L. Berger, J. Nélis-Clément, C. Landes, *Les verres romains à scènes de spectacles trouvés en France*, s.l.n.d.
- THUILLIER J.-P.
1989 : "Les strigiles de l'Italie antique", *Rev. arch.* 1989 (2), p. 339-342.
- THÜRY G.E.
1994 : "Mehrdeutige erotische Kleininschriften", *Bayer. Vorgeschichtsbl.* 59, p. 85-95.
- ULBERT G.
1970 : *Das römische Donau-Kastell Rißtissen, Teil 1. Die Funde aus Metall, Horn und Knochen* (Urkunden zur Vor- und Frühgeschichte aus Südwürttemberg-Hohenzollern 4), Stuttgart 1970.
- VASSALE E.
1979 : "Aryballo e strigile da una necropoli di Milano", *Riv. Arch. Como* 161, p. 103-108.
- VERNHET A.
1981 : "Un four de La Graufesenque (Aveyron) : la cuisson des vases sigillés", *Gallia* 39, p. 25-43,
- WILLERS H.
1907 : *Neue Untersuchungen über die römische Bronzeindustrie von Capua und von Niedergermanien, besonders auf die Funde aus Deutschland und dem Norden hin*, Hannover-Leipzig, 111 p., 56 fig., 8 pl.
- WUILLEUMIER P., AUDIN A.
1952 : *Les médaillons d'applique gallo-romains de la vallée du Rhône*, Paris.